

S'il ne s'agit pas de faire un « urbanisme de tuyaux », le projet de développement durable d'un territoire ne peut être envisagé sans que soit menée une réflexion, en concertation avec les services gestionnaires des réseaux, sur les besoins d'approvisionnement en eau de la population et sur la capacité des réseaux existants, en matière d'évacuation des eaux de ruissellement et des eaux usées, à supporter les nouveaux développements projetés.

En pratique, et au-delà du choix des secteurs d'extension de l'urbanisation en fonction de l'état des réseaux, le coefficient d'occupation des sols est un outil réglementaire particulièrement adapté à la définition de droits à construire adaptés à la capacité des équipements existants ou programmés.

Par ailleurs, il convient d'insister sur le coût des systèmes d'évacuation des eaux qui

nécessitent des investissements dont l'importance est comparable celle de la voirie.

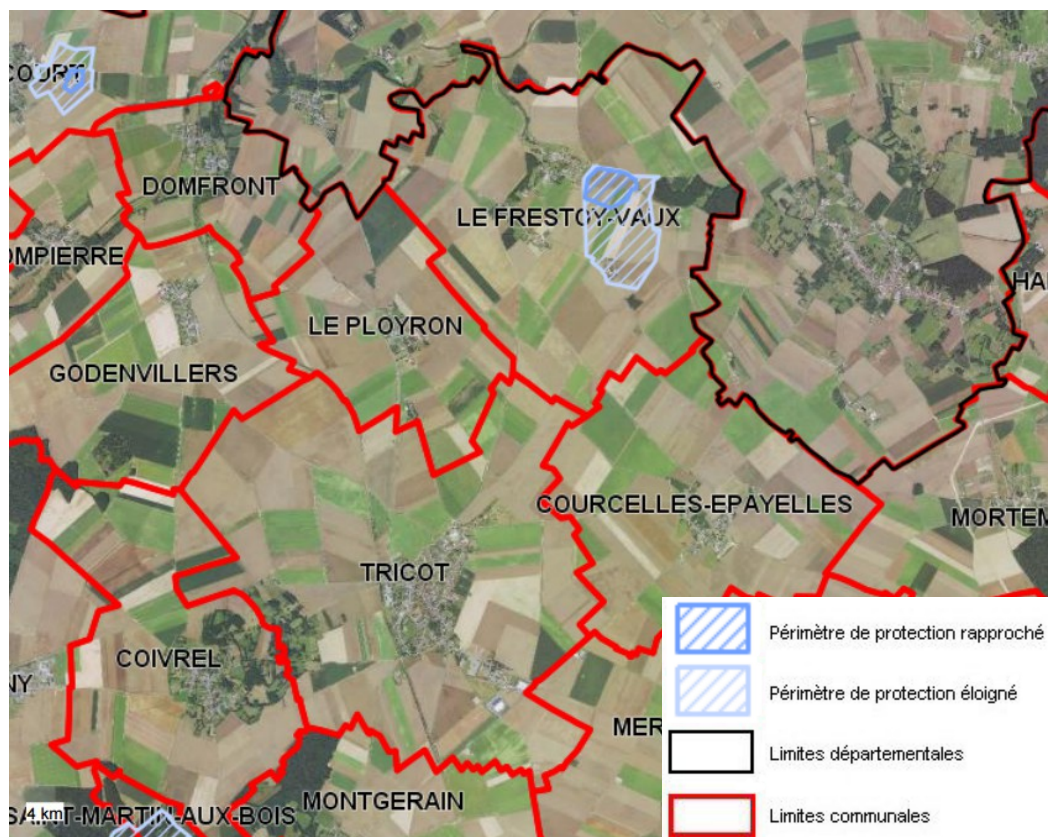
Dans cette perspective, les études liées à l'élaboration des zonages d'assainissement visés à l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales prennent toute leur importance.

Enfin, il faut souligner la dimension le plus souvent intercommunale de la question de l'eau. En particulier, les communes doivent tenir compte dans leur programmation relative aux réseaux d'adduction d'eau ou d'assainissement des orientations, quand ils existent ou sont en cours d'élaboration, des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) ou des schémas d'aménagement ou de gestion de l'eau (SAGE).

La présente fiche fait la synthèse des informations connues des services de l'État en matière de captage d'eau potable et d'études et de choix d'assainissement.

Captage d'eau potable

Captage d'eau potable (CEP)	<i>La commune est alimenté par le captage du Frestoy-Vaux</i>
Localisation	<i>La commune du Frestoy-Vaux</i>



Carte publiée par l'application CARTELIE

© Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer CP21 (DOM/ETER)

En matière d'eau potable, la commune fait partie du SIVOM de Tricot, dont l'exploitation est confiée à la Lyonnaise des eaux.

Le captage présent sur la commune voisine du Frestoy-Vaux est considéré comme prioritaire : rendre en compte les mesures définies dans le programme d'actions si les bassins d'alimentation de captage débordent sur le territoire communal.

Assainissement

Études et choix d'assainissement			Observations
Mode d'assainissement actuel	Collectif	Individuel	
Schéma directeur d'assainissement réalisé	Non	Non	
Existence d'un zonage d'assainissement	Oui	Oui	Opposable depuis le 06/06/2006
Choix d'assainissement	Collectif pour le village	Individuel pour les écarts	

Le zonage est opposable depuis le 06 juin 2006. La commune a fait le choix du collectif pour le village et de l'individuel pour les écarts.

La commune de Tricot possède une station d'épuration (STEP) sur son territoire. Elle est déclarée conforme en équipement et performances à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (circulaire du 08/12/2006).

Hydraulique

La DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie a récemment mis à jour son atlas de l'eau qui est librement consultable sur son [site internet](#).

Documents d'aménagement et de gestion des eaux

La commune de Tricot est concernée par le [Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois Picardie](#) approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 16 octobre 2015 et rendu effectif le 1er janvier 2016, ainsi que par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de Somme aval et cours d'eau côtiers et SAGE Oise Moyenne actuellement en cours d'élaboration, avec lesquels le PLU doit être compatible, en particulier sur la question de la préservation des zones humides.

Zones humides

Une cartographie interactive des zones humides de votre commune est accessible depuis le [site internet de la DREAL](#).

Des plaquettes à destination des élus et des bureaux d'études ont été réalisées pour aider à la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme. Elles sont disponibles sur le [site internet de la DDT](#).

Carte du milieu aquatique

